



## Succession et heritage de dettes societ  en faillite

-----  
Par foruuser

bonjour

si on h rite d'une personne qui avait 40 pourcent de parts en tant qu'associ  dans une societ  qui a des dettes, est-ce que l'on doit payer ces dettes?

aussi j'ai lu sur internet que si on accepte un objet d'un heritage on accepte les dettes de la personne d c d e, est-ce vrai?

merci